

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

**Séance du 20 septembre 2022** Publié le : 28/09/2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

La séance est ouverte à 20h07 et levée à 20h19.

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN.

**Etaient absents** : M. René BLAISON, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie ZEHAF.

**Secrétaire de séance** : M. François BOUSSO.

**Procurations de vote** : M. René BLAISON à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, M. Olivier GRIMAITRE à Christophe LIME, Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

## Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique Attribution 2022

**Rapporteur** : M. Michel JASSEY, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical »	Montant prévu au budget 2022 : 70 669 € Montant de l'opération : 33 283 €

### Résumé :

Grand Besançon Métropole poursuit son accompagnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'enseignement musical et de l'accompagnement dans le champ des musiques actuelles grâce au fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique. Créé en 2017, ce fonds a évolué, en 2020, en cohérence avec le schéma d'enseignement musical 2020-2022 en insérant les pôles d'enseignement musical. Pour 2022, quatre écoles de musique ont déposé une demande de subvention pour un montant total de dépenses prévisionnelles de 70 907 €. Il est proposé d'attribuer une subvention à chacune de ces écoles de musique pour un montant total de subventions prévisionnelles de 33 283 €, sur l'exercice budgétaire en cours.

En complément du fonds d'aide aux écoles de musique et au soutien au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, Grand Besançon Métropole a créé, par délibération du conseil de communauté du 21 septembre 2017, un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique doté de 50 000 € par an.

Ce fonds a évolué en 2020, en insérant les pôles d'enseignement musical, comme bénéficiaires, en cohérence avec le Schéma d'enseignement musical 2020-2022.

### **I. Rappel des objectifs du règlement du fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique**

Cette démarche vise à renforcer le rôle des écoles de musique dites de « Pôle d'Enseignement Musical » et « Structurantes » et de l'association Le Bastion, et à développer les projets pédagogiques de ces associations auprès des habitants dans un contexte budgétaire associatif contraint pour faciliter l'investissement. Ce fonds doit conforter le projet pédagogique de ces associations dans une démarche pluriannuelle et de proximité.

### **II. Rappel des réalisations des cinq premières années**

Sur ces cinq années, toutes les associations bénéficiaires ont déposé au moins une demande de soutien, selon l'évolution des projets de l'association. Les projets d'investissement sont corrélés aux capacités financières des associations.

A titre d'exemples, les associations ont sollicité un soutien financier pour développer des activités, notamment de pratiques collectives, des projets en milieu scolaire, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et des présentations publiques de projets d'élèves.

Les associations ont également équipé les cours de musique installés dans les communes / secteurs participants au financement de ces écoles de musique associatives.

Concernant le Bastion, en tant que structure ressource de l'accompagnement en musiques actuelles, l'évolution du projet associatif a nécessité un équipement complémentaire pour développer la formation, et en particulier en concertation avec le Conservatoire, suite à l'aménagement du rez-de-chaussée de la tour bastionnée.

Tableau synthétique des attributions et versements de ce fonds depuis 2017.

	2017	2018	2019	2020	2021
	Subvention versée	Subvention versée	Subvention versée	Subvention versée*	Subvention attribuée
LE BASTION	9 758 €	24 154 €	17 296 €	6 717 €	8 683 €
MJC PALENTE	1 759 €	2 636 €	300 €	2 000 €	
AMUSO	358 €	2 329 €	3 937 €	5 133 €	6 361 €
CAEM	3 484 €	4 233 €	3 850 €	4 964 €	4 572 €
EM PLATEAU	28 325 €	20 490 €	19 031 €	19 918 €	20 437 €
EMICA	960 €	410 €	152 €	2 000 €	1 288 €
AVENIR SAINT VIT			2 563 €	2 000 €	
OHMB				2 000 €	
Ecoles locales				4 500 €	
<b>TOTAL</b>	<b>44 644 €</b>	<b>54 251 €</b>	<b>47 129 €</b>	<b>49 232 €</b>	<b>41 341 €</b>

\* dont forfait exceptionnel, objet d'une délibération du Bureau du 3 décembre 2020

### **III. Proposition d'attribution des subventions pour 2022**

#### A. Instruction des demandes de soutien déposées

Quatre écoles de musique, éligibles au fonds de soutien, ont déposé une demande de subvention. Une analyse de chaque dossier a été réalisée à partir des éléments suivants : cohérence entre le projet pédagogique de l'association et la liste de matériels à subventionner, matériels déjà disponibles à l'association, capacité de l'association à assurer l'apport en fonds propres et l'entretien des acquisitions.

Sont annexés le descriptif de la demande de chaque association.

#### B. Calcul du montant de la subvention d'investissement

	2022			
	Dépenses prévisionnelles présentées	Dépenses prévisionnelles éligibles	Subvention prévisionnelle calculée	Subvention prévisionnelle proposée
LE BASTION	9 238 €	9 238 €	4 619 €	4 619 €
CAEM	1 338 €	940 €	470 €	470 €
AMUSO	19 200 €	18 400 €	9 200 €	9 200 €
EM PLATEAU	41 132 €	37 988 €	18 994 €	18 994 €
<b>TOTAUX</b>	<b>70 907 €</b>	<b>66 566 €</b>	<b>33 283 €</b>	<b>33 283 €</b>

Les dépenses totales prévisionnelles éligibles d'investissement s'élèvent à 66 566 €. Compte tenu de la nature des dépenses et de l'enveloppe du fonds de soutien, il est proposé d'attribuer un montant total de subvention de 33 283 € répartis par association comme suit :

- Le Bastion : 4 619 €,
- CAEM : 470 €,
- AMUSO : 9 200 €,
- L'école de musique du Plateau : 18 994 €.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 4 subventions, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement de matériel instrumental et pédagogique, réparties comme suit par association pour l'année 2022 :
  - o Le Bastion : 4 619 €,
  - o CAEM : 470 €,
  - o AMUSO : 9 200 €,
  - o L'école de musique du Plateau : 18 994 €.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin les avenants aux conventions 2020-2022 des écoles de musique AMUSO, du Plateau et du CAEM,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin la convention 2022 avec le Bastion.

Le secrétaire de séance,

François BOUSSO  
Conseiller Communautaire Délégué

  
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention\* : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

  
Conseiller Intéressé : 0

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

**Entre :**

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 20 septembre 2022, d'une part,

**Et :**

L'association Le Bastion, dont le siège est situé 16 avenue Arthur Gaulard à Besançon, représentée par son Président, Monsieur Yann MOREL, d'autre part.  
N° de SIRET 35304 223700019,

**Préambule**

Par délibération du 21 septembre 2017, le Conseil de Communauté a créé un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental, pédagogique et musical dans le but de renforcer l'accompagnement de Grand Besançon Métropole aux associations œuvrant dans le domaine de l'enseignement musical et dans la formation des musiques actuelles. Ce fonds permet de confirmer le rôle des associations comme véritable acteur culturel de leur territoire, de développer leurs projets pédagogiques en les soutenant dans l'acquisition d'instruments et matériels indispensables à leur activité.

Un règlement y est défini. Il a été modifié par décision du 19 juin 2020 suite à la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2019 visant à mettre en place le schéma d'enseignement musical actuel ayant introduit un niveau de développement supplémentaire intitulé « Pôle d'enseignement musical », et renforçant l'accompagnement de Grand Besançon Métropole aux associations œuvrant dans le domaine de l'enseignement musical.

Le Bastion a déposé une demande de soutien dans le cadre de ce fonds.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup> - Objet de la convention**

Le Bastion répondant aux conditions d'éligibilité du fonds cité ci-dessus. La présente convention vise à définir les engagements des parties, conformément au règlement, pour l'année 2022.

**Article 2 - Engagements de l'association**

**2.1 – Obligation administratives et financières**

L'association s'engage à :

- utiliser la subvention versée aux seuls achats contenus dans l'annexe de l'avenant conforme à la demande de soutien, dans un délai de 12 mois. Aucune acquisition ne peut être antérieure à la date d'attribution de la subvention par l'instance délibérative,
- transmettre le plan de financement finalisé des investissements cités. La subvention est plafonnée à 50% du montant TTC du projet dans la limite des crédits inscrits annuellement.

**2.2 – Communication**

L'association s'engage à mentionner le soutien de la Ville dans toutes ses actions de communication et sur toutes ses publications.

**Article 3 - Engagements de Grand Besançon Métropole**

### **3.1 - Moyens financiers**

Grand Besançon Métropole s'engage à verser au Bastion, sur l'exercice budgétaire 2022, une subvention de 4 619 €, répartie comme suit :

- 2 309,50 € à la signature de l'avenant,
- Le solde sur demande écrite accompagnée des factures acquittées, du plan de financement définitif, certifié exact, daté et signé du Président de l'association.

La subvention pourra être réajustée le cas échéant en fonction des factures acquittées présentées. Si le montant des factures acquittées est supérieur au budget prévisionnel, la subvention accordée reste inchangée.

Dans l'hypothèse où le montant des factures acquittées est inférieur, la subvention accordée sera réduite au prorata.

Les subventions totales sont créditées au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement sera effectué au compte ouvert au nom de l'association Le Bastion.

L'ordonnateur de la dépense est Grand Besançon Métropole.

Le comptable assignataire est le comptable public de la trésorerie du Grand Besançon.

### **3.2 – Conditions d'utilisation**

La collectivité se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention dans les cas suivants :

- utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux objets pour lesquels elle a été attribuée tels que définis à l'article 2.1,
- annulation du projet ou de l'activité,
- non-respect des clauses de la convention et résiliation anticipée de la présente convention,
- dissolution de l'association.

### **Article 4 - Durée**

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au 29 septembre 2023, sauf pour ce qui concerne le contrôle de l'usage de la subvention.

Elle ne sera pas renouvelable par tacite reconduction.

### **Article 5 – Responsabilités - Assurance**

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive. Elle souscrita les contrats d'assurance nécessaire pour couvrir sa responsabilité.

*Fait en deux exemplaires, à ..... le .....*

Pour le Bastion,

Pour la Présidente,  
Par délégation,

Yann MOREL  
Le Président

Michel JASSEY  
Vice-Président à la Culture, à la Grande  
Bibliothèque, au Sport et aux  
Equipements sportifs.

## ANNEXE

Le Bastion poursuit l'équipement de sa structure avec principalement l'achat d'instruments et de matériel de musique dans le but d'améliorer la qualité de service, l'accueil, la formation et l'accompagnement des usagers. La structure continue notamment l'équipement nécessaire à la formation en MAO.

<b>Bastion</b>	<b>2022</b>	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Éligibilité Commentaires
<b>BACKLINE / ACCESSOIRES</b>		
Orange Super crush combo ampli guitare	1 396,00 €	éligible
Cordial CPD10 FM DMX	186,00 €	éligible
Jack HP cordial CTL 1,5 PP	59,60 €	éligible
EuroLite LED PT-100/32 Pixel DMX Tube	620,00 €	éligible
Stairville DDC-6 DMX Controller	44,00 €	éligible
K&M 12160 DJ Table	350,00 €	éligible
Reloop RP 8000 MK2 Platine Vinyle	613,00 €	éligible
Ortofon Concorde Mix MKII Twin	149,00 €	éligible
Serato Performance-Serie Vinyl Yellow	48,00 €	éligible
Numark Scratch	459,00 €	éligible
Paiste PST3 14" Crash	76,00 €	éligible
Paiste PST3 14" Crash	100,00 €	éligible
Roland FP-30X BK Piano numérique	698,00 €	éligible
<b>SONORISATION / REGIE</b>		
LIGHT Shark - LS Wing	966,00 €	éligible
Yamaha DXS15 MKII SUB	865,00 €	éligible
Yamaha MG12XUK	598,00 €	éligible
Sennheiser MD421-II	397,00 €	éligible
Yamaha MG12XU	365,00 €	éligible
Sennheiser E845	196,00 €	éligible
Seinheiser E935	174,00 €	éligible
Shure beta 57A	133,00 €	éligible
Audix OM5	149,00 €	éligible
<b>PÉDAGOGIE / MAO</b>		
Casque ATH M40X	178,00 €	éligible
Kramer C-HM/HM-35 Cable 10.7m	69,00 €	éligible
Stand Clavier Hercules HCKS-100B	220,00 €	éligible
Roland PDS-20 Pad Stand	129,00 €	éligible
<b>Total</b>	<b>9 237,60 €</b>	
<b>Total éligible</b>	<b>9 238 €</b>	
<b>Subv calculée</b>	<b>4 619 €</b>	
<b>Subv proposée</b>	<b>4 619 €</b>	

**Entre :**

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 20 septembre 2022, d'une part,

**Et :**

L'association « Carrefour d'animation et d'éducation musicale » (CAEM) de Besançon, dont le siège est situé 13 A avenue Ile-de-France - 25000 Besançon, représentée par sa Présidente, Madame Géraldine GOBET-BOILLON, d'autre part.

**Préambule**

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil de communauté a créé un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental, pédagogique et musical. Un règlement y est défini et a été modifié par décision du 19 juin 2020. Le CAEM a déposé une demande de soutien dans le cadre de ce fonds.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup> - Objet de l'avenant**

Le CAEM répondant aux conditions d'éligibilité du fonds cité ci-dessus, le présent avenant vise à définir les engagements des parties, conformément au règlement, pour l'année 2022.

**Article 2 - Engagements de l'association**

L'association s'engage à :

- utiliser la subvention versée aux seuls achats contenus dans l'annexe de l'avenant conforme à la demande de soutien, dans un délai de 12 mois. Aucune acquisition ne peut être antérieure à la date d'attribution de la subvention par l'instance délibérative,
- transmettre le plan de financement finalisé des investissements cités. La subvention est plafonnée à 50% du montant TTC du projet dans la limite des crédits inscrits annuellement.

**Article 3 - Engagements de Grand Besançon Métropole**

Grand Besançon Métropole s'engage à verser au CAEM, sur l'exercice budgétaire 2022, une subvention de 470 €, répartie comme suit :

- 235 € à la signature de l'avenant,
- Le solde sur demande écrite accompagnée des factures acquittées, du plan de financement définitif, certifié exact, daté et signé du Président de l'association.

La subvention pourra être réajustée le cas échéant en fonction des factures acquittées présentées. Si le montant des factures acquittées est supérieur au budget prévisionnel, la subvention accordée reste inchangée.

Dans l'hypothèse où le montant des factures acquittées est inférieur, la subvention accordée sera réduite au prorata.



**Article 4 - Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2020-2022 du 25 mars 2020 restent inchangées.

*Fait en deux exemplaires, à ..... le .....*

Pour le CAEM  
La Présidente,

Pour la Présidente,  
Par délégation,

Géraldine GOBET-BOILLON

Michel JASSEY  
Vice-Président à la Culture, à la Grande  
Bibliothèque, au Sport et aux  
Equipements sportifs.

## ANNEXE

Le CAEM sollicite un soutien financier pour compléter son équipement. La demande porte, comme l'année précédente, sur le matériel nécessaire au développement d'un deuxième parcours culturel en lien avec le Bastion («Loop dans la Boucle »), un complément d'instruments à l'éveil musical, ainsi qu'aux différents parcours d'enseignements musicaux proposés (Formule Ado, formule Adulte).

CAEM	2022	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Éligibilité Commentaires
<b>INSTRUMENTS D'EVEIL MUSICAL</b>		
2x Thomann TKP Junior-Claves low	5,98 €	éligible
2x Thomann TKP Junior-Claves high	5,80 €	éligible
1x Millenium Agogo Bell Wood	8,00 €	éligible
2x Thomann AG-1 Wood Tone Block	7,80 €	éligible
2x Thomann TKP Woodblock Beech 2T	13,80 €	éligible
4x Thomann TS35 Kids	19,60 €	éligible
1x Goldon Lotus Flute	14,30 €	éligible
2x Terre Caxixi Coconut Small	15,60 €	éligible
4x Thomann WT10 Junior Triangle	18,20 €	éligible
1x Goldon 33875 Push Bells half notes	48,00 €	éligible
3x Thomann JS-W Jingle Stick Wood	20,70 €	éligible
6x Goldon Wrist Bells Model 33400	13,74 €	éligible
2x Thomann Rainbow Handbells TRHB-8	118,00 €	éligible
2x Nino 602R Wah-Wah Tube Red	24,00 €	éligible
1x Nino Nino 555	18,90 €	éligible
1x Nino Nino 701 Cabasa	18,90 €	éligible
2x Nino Hand Drum Set	162,00 €	éligible
<b>EQUIPEMENT GUITARES ET BASSES</b>		
10x Thomann Pipe & Mouthpiece for Melodica	29,90 €	inéligible*
4x Daddario EJ27N-3/4 String Set	30,40 €	inéligible*
1x Daddario EJ26-10P	63,00 €	inéligible*
5x Daddario EXL165	114,50 €	inéligible*
4x Daddario EXL160S	99,60 €	inéligible*
<b>PIEDS DE CAISSES CLAIRES x2 ET CYMBALES x2</b>		
2x Tama HC43BSN Cymbal	128,00 €	éligible
PDP 800 Snare Stand	150,00 €	éligible
<b>EMBOUCHURES DE MELODICA x20</b>		
20x Thomann Pipe & Mouthpiece for Melodica	59,80 €	inéligible
<b>CAISSE PROTECTION ET TRANSPORT SYNTHETISEUR x1</b>		
1x Thon Case Behringer Poly D	129,00 €	éligible
Total	1 337,52 €	
Total éligible	940 €	
Subv calculée	470 €	
Subv proposée	<b>470 €</b>	

\* les consommables ne sont pas prévus dans le règlement du Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique

**Entre :**

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 20 septembre 2022, d'une part,

**Et :**

L'association Ecole de Musique du Plateau, dont le siège est situé Centre Culturel de la Messarde, rue la Messarde, 25 660 Saône, représentée par son Président, Monsieur Christophe MATHEVON, d'autre part.

**Préambule**

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil de communauté a créé un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental, pédagogique et musical. Un règlement y est défini et a été modifié par décision du 19 juin 2020. L'Ecole de musique du Plateau a déposé une demande de soutien dans le cadre de ce fonds.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup> - Objet de l'avenant**

L'Ecole de musique du Plateau répondant aux conditions d'éligibilité du fonds cité ci-dessus, le présent avenant vise à définir les engagements des parties, conformément au règlement, pour l'année 2022.

**Article 2 - Engagements de l'association**

L'association s'engage à :

- utiliser la subvention versée aux seuls achats contenus dans l'annexe de l'avenant conforme à la demande de soutien, dans un délai de 12 mois. Aucune acquisition ne peut être antérieure à la date d'attribution de la subvention par l'instance délibérative,
- transmettre le plan de financement finalisé des investissements cités. La subvention est plafonnée à 50% du montant TTC du projet dans la limite des crédits inscrits annuellement.

**Article 3 - Engagements de Grand Besançon Métropole**

Grand Besançon Métropole s'engage à verser à l'Ecole de musique du Plateau, sur l'exercice budgétaire 2022, une subvention de 18 994 €, répartie comme suit :

- o 9 497 € à la signature de l'avenant,
- o Le solde sur demande écrite accompagnée des factures acquittées, du plan de financement définitif, certifié exact, daté et signé du Président de l'association.

La subvention pourra être réajustée le cas échéant en fonction des factures acquittées présentées. Si le montant des factures acquittées est supérieur au budget prévisionnel, la subvention accordée reste inchangée.

Dans l'hypothèse où le montant des factures acquittées est inférieur, la subvention accordée sera réduite au prorata.

**Article 4 - Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2020-2022 du 13 mars 2020 restent inchangées.

*Fait en deux exemplaires, à ..... le .....*

Pour l'Ecole de musique du Plateau,

Pour la Présidente,  
Par délégation,

Christophe MATHEVON  
Le Président

Michel JASSEY  
Vice-Président à la Culture, à la Grande  
Bibliothèque, au Sport et aux  
Equipements sportifs.

## ANNEXE

L'Ecole de Musique du Plateau sollicite un soutien financier pour compléter son matériel pédagogique utile en formation musicale et pour la petite enfance, ainsi que pour les interventions en milieu scolaire. L'association poursuit son équipement en matériel de MAO amorcé l'année dernière.

<b>EM PLATEAU</b>	<b>2022</b>	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Éligibilité Commentaires
<b>CUIVRES</b>		
Cornet Mib	3 182,00 €	éligible
Sourdine bol cornets	192,00 €	éligible
Câble Jack/mini Jack	11,00 €	éligible
Pied de trompette	56,70 €	éligible
Pied de trombone	39,80 €	éligible
1 tuba sib d'étude	2 000,00 €	éligible
<b>BOIS</b>		
1 Clarinette Basse	2 282,00 €	éligible
1 Clarinette ut	389,00 €	éligible
1 Clarinette en Sib	582,00 €	éligible
1 Saxophone ténor	1 768,00 €	éligible
1 Saxophone Baryton	3 610,00 €	éligible
<b>PERCUSSIONS</b>		
Vibraphone musser M55 PRO-VIBE SILVER + flycase	8 400,00 €	éligible
Battes de triangle	109,00 €	éligible
Etuis à baguettes BALTER MALLETS 40	60,00 €	éligible
Baguettes marimba Signature Emmanuel Séjourné - Médium	125,00 €	éligible
Tambour à corde Prestige Alu ou bois + étui et personnalisation	3 436,00 €	éligible
<b>PIANOS</b>		
Piano numérique + housse + pédale	764,00 €	éligible
<b>PETITE ENFANCE</b>		
6 carillons	59,84 €	éligible
1 Jeu "Rythme and boulet" - éditions Asmodée	19,80 €	éligible
Jeu de 7 familles "La musique en familles" (sur la notation musical	30,00 €	éligible
1 tapis de musique "portée" (et éventuellement piano)	216,00 €	éligible

<b>MAO</b>		
Korg Volca Beats Version élève	1 371,00 €	éligible
Korg Volca Beats Version prof	557,00 €	éligible
Multiprises	143,40 €	inéligible*
Cordial CCFI 3 PP	43,80 €	éligible
Cordial CFM 1,5 VV	51,54 €	éligible
Carte son multipiste type Zoom LiveTrak en 12	528,00 €	éligible
Synthé mélodie/bruitages	169,00 €	éligible
Synthé d'accords	288,00 €	éligible
Synthé basse	111,00 €	éligible
Ordinateur Acer A spire A517-52-71N7	988,00 €	éligible
<b>GUITARE</b>		
Ampli guitare Iron ball combo	979,00 €	éligible
Ampli guitare Jupiter	635,00 €	éligible
Pédale Ages Tremolo	249,00 €	éligible
<b>CHANT</b>		
Swiss ball taille S /M/ L	63,00 €	éligible
elastiband	55,60 €	éligible
Micro shure SM58	196,00 €	éligible
<b>VIOLON</b>		
audio technica atm 350	1 014,00 €	éligible
pédale looper boss rc 300	429,00 €	éligible
pog 2	322,00 €	éligible
<b>DIVERS</b>		
Rack sur roulettes pour pupitres (x3)	776,00 €	éligible
Flycase pour 20 pupitres (Voyager)	890,00 €	éligible
Partitions diverses	3 000,00 €	inéligible**
1 Poster Histoire de la musique	10,42 €	éligible
Korajaliya	880,00 €	éligible
Câbles HP	49,80 €	éligible
<b>Total</b>	<b>41 131,70 €</b>	
<b>Total éligible</b>	<b>37 988 €</b>	
<b>Subv calculée</b>	<b>18 994 €</b>	
<b>Subv proposée</b>	<b>18 994 €</b>	

\* ce type de dépense n'est pas prévu dans le règlement du Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique.

\*\* suite à arbitrage ce type de dépense n'est pas éligible cette année.

**Descriptif synthétique des dépenses prévues par les écoles,  
assorti des éléments du projet pédagogique lié**

Le Bastion :

Le Bastion poursuit l'équipement de sa structure avec principalement l'achat d'instruments et de matériel de musique dans le but d'améliorer la qualité de service, l'accueil, la formation et l'accompagnement des usagers. La structure continue notamment l'équipement nécessaire à la formation en MAO.

Bastion	2022	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Éligibilité Commentaires
<b>BACKLINE / ACCESSOIRES</b>		
Orange Super crush combo ampli guitare	1 396,00 €	éligible
Cordial CPD10 FM DMX	186,00 €	éligible
Jack HP cordial CTL 1,5 PP	59,60 €	éligible
EuroLite LED PT-100/32 Pixel DMX Tube	620,00 €	éligible
Stairville DDC-6 DMX Controller	44,00 €	éligible
K&M 12160 DJ Table	350,00 €	éligible
Reloop RP 8000 MK2 Platine Vinyle	613,00 €	éligible
Ortofon Concorde Mix MKII Twin	149,00 €	éligible
Serato Performance-Serie Vinyl Yellow	48,00 €	éligible
Numark Scratch	459,00 €	éligible
Paiste PST3 14" Crash	76,00 €	éligible
Paiste PST3 14" Crash	100,00 €	éligible
Roland FP-30X BK Piano numérique	698,00 €	éligible
<b>SONORISATION / REGIE</b>		
LIGHT Shark - LS Wing	966,00 €	éligible
Yamaha DXS15 MKII SUB	865,00 €	éligible
Yamaha MG12XUK	598,00 €	éligible
Sennheiser MD421-II	397,00 €	éligible
Yamaha MG12XU	365,00 €	éligible
Sennheiser E845	196,00 €	éligible
Seinheiser E935	174,00 €	éligible
Shure beta 57A	133,00 €	éligible
Audix OM5	149,00 €	éligible
<b>PÉDAGOGIE / MAO</b>		
Casque ATH M40X	178,00 €	éligible
Kramer C-HM/HM-35 Cable 10.7m	69,00 €	éligible
Stand Clavier Hercules HCKS-100B	220,00 €	éligible
Roland PDS-20 Pad Stand	129,00 €	éligible
Total	9 237,60 €	
Total éligible	9 238 €	
Subv calculée	4 619 €	
Subv proposée	<b>4 619 €</b>	

**CAEM :**

Le CAEM sollicite un soutien financier pour compléter son équipement. La demande porte, comme l'année précédente, sur le matériel nécessaire au développement d'un deuxième parcours culturel en lien avec le Bastion (« Loop dans la Boucle »), un complément d'instruments à l'éveil musical, ainsi qu'aux différents parcours d'enseignements musicaux proposés (Formule Ado, formule Adulte).

CAEM	2022	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Éligibilité Commentaires
<b>INSTRUMENTS D'EVEIL MUSICAL</b>		
2x Thomann TKP Junior-Claves low	5,98 €	éligible
2x Thomann TKP Junior-Claves high	5,80 €	éligible
1x Millenium Agogo Bell Wood	8,00 €	éligible
2x Thomann AG-1 Wood Tone Block	7,80 €	éligible
2x Thomann TKP Woodblock Beech 2T	13,80 €	éligible
4x Thomann TS35 Kids	19,60 €	éligible
1x Goldon Lotus Flute	14,30 €	éligible
2x Terre Caxixi Coconut Small	15,60 €	éligible
4x Thomann WT10 Junior Triangle	18,20 €	éligible
1x Goldon 33875 Push Bells half notes	48,00 €	éligible
3x Thomann JS-W Jingle Stick Wood	20,70 €	éligible
6x Goldon Wrist Bells Model 33400	13,74 €	éligible
2x Thomann Rainbow Handbells TRHB-8	118,00 €	éligible
2x Nino 602R Wah-Wah Tube Red	24,00 €	éligible
1x Nino Nino 555	18,90 €	éligible
1x Nino Nino 701 Cabasa	18,90 €	éligible
2x Nino Hand Drum Set	162,00 €	éligible
<b>EQUIPEMENT GUITARES ET BASSES</b>		
10x Thomann Pipe & Mouthpiece for Melodica	29,90 €	inéligible*
4x Daddario EJ27N-3/4 String Set	30,40 €	inéligible*
1x Daddario EJ26-10P	63,00 €	inéligible*
5x Daddario EXL165	114,50 €	inéligible*
4x Daddario EXL160S	99,60 €	inéligible*
<b>PIEDS DE CAISSES CLAIRES x2 ET CYMBALES x2</b>		
2x Tama HC43BSN Cymbal	128,00 €	éligible
PDP 800 Snare Stand	150,00 €	éligible
<b>EMBOUCHURES DE MELODICA x20</b>		
20x Thomann Pipe & Mouthpiece for Melodica	59,80 €	inéligible
<b>CAISSE PROTECTION ET TRANSPORT SYNTHETISEUR x1</b>		
1x Thon Case Behringer Poly D	129,00 €	éligible
Total	1 337,52 €	
Total éligible	940 €	
Subv calculée	470 €	
Subv proposée	<b>470 €</b>	

\* les consommables ne sont pas prévus dans le règlement du Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique



AMUSO :

L'association poursuit l'évolution de son projet pédagogique amorcé suite au contexte sanitaire. La structure souhaite développer les cours collectifs notamment en piano. Elle souhaite également étoffer son offre en proposant des cours de harpe.

<b>AMUSO</b>	<b>2022</b>	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Eligibilité Commentaires
Harpes	17 600 €	éligible
Tablettes numériques	800 €	inéligible*
Pianos numériques + bancs	800 €	éligible
Total	19 200 €	
Total éligible	18 400 €	
Subv calculée	9 200 €	
Subv proposée	<b>9 200 €</b>	

\*les tablettes numériques ne sont pas prévues dans le règlement du Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique. En revanche, les écoles de musiques ont pu bénéficier d'un forfait exceptionnel suite à la crise du Covid, permettant aux associations qui le souhaitaient d'acquérir du matériel numérique en décembre 2020.

## Ecole de musique du Plateau

L'Ecole de Musique du Plateau sollicite un soutien financier pour compléter son matériel pédagogique utile en formation musicale et pour la petite enfance, ainsi que pour les interventions en milieu scolaire. L'association poursuit son équipement en matériel de MAO amorcé l'année dernière.

<b>EM PLATEAU</b>	<b>2022</b>	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Éligibilité Commentaires
<b>CUIVRES</b>		
Cornet Mib	3 182,00 €	éligible
Sourdine bol cornets	192,00 €	éligible
Câble Jack/mini Jack	11,00 €	éligible
Pied de trompette	56,70 €	éligible
Pied de trombone	39,80 €	éligible
1 tuba sib d'étude	2 000,00 €	éligible
<b>BOIS</b>		
1 Clarinette Basse	2 282,00 €	éligible
1 Clarinette ut	389,00 €	éligible
1 Clarinette en Sib	582,00 €	éligible
1 Saxophone ténor	1 768,00 €	éligible
1 Saxophone Baryton	3 610,00 €	éligible
<b>PERCUSSIONS</b>		
Vibraphone musser M55 PRO-VIBE SILVER + flycase	8 400,00 €	éligible
Battes de triangle	109,00 €	éligible
Etuis à baguettes BALTER MALLETS 40	60,00 €	éligible
Baguettes marimba Signature Emmanuel Séjourné - Médium	125,00 €	éligible
Tambour à corde Prestige Alu ou bois + étui et personnalisation	3 436,00 €	éligible
<b>PIANOS</b>		
Piano numérique + housse + pédale	764,00 €	éligible
<b>PETITE ENFANCE</b>		
6 carillons	59,84 €	éligible
1 Jeu "Rythme and boulet" - éditions Asmodée	19,80 €	éligible
Jeu de 7 familles "La musique en familles" (sur la notation musical	30,00 €	éligible
1 tapis de musique "portée" (et éventuellement piano)	216,00 €	éligible

<b>MAO</b>		
Korg Volca Beats Version élève	1 371,00 €	éligible
Korg Volca Beats Version prof	557,00 €	éligible
Multiprises	143,40 €	inéligible*
Cordial CCFI 3 PP	43,80 €	éligible
Cordial CFM 1,5 VV	51,54 €	éligible
Carte son multipiste type Zoom LiveTrak en 12	528,00 €	éligible
Synthé mélodie/bruitages	169,00 €	éligible
Synthé d'accords	288,00 €	éligible
Synthé basse	111,00 €	éligible
Ordinateur Acer A spire A517-52-71N7	988,00 €	éligible
<b>GUITARE</b>		
Ampli guitare Iron ball combo	979,00 €	éligible
Ampli guitare Jupiter	635,00 €	éligible
Pédale Ages Tremolo	249,00 €	éligible
<b>CHANT</b>		
Swiss ball taille S /M/ L	63,00 €	éligible
elastiband	55,60 €	éligible
Micro shure SM58	196,00 €	éligible
<b>VIOLON</b>		
audio technica atm 350	1 014,00 €	éligible
pédale looper boss rc 300	429,00 €	éligible
pog 2	322,00 €	éligible
<b>DIVERS</b>		
Rack sur roulettes pour pupitres (x3)	776,00 €	éligible
Flycase pour 20 pupitres (Voyager)	890,00 €	éligible
Partitions diverses	3 000,00 €	inéligible**
1 Poster Histoire de la musique	10,42 €	éligible
Korajaliya	880,00 €	éligible
Câbles HP	49,80 €	éligible
<b>Total</b>	<b>41 131,70 €</b>	
<b>Total éligible</b>	<b>37 988 €</b>	
<b>Subv calculée</b>	<b>18 994 €</b>	
<b>Subv proposée</b>	<b>18 994 €</b>	

\* ce type de dépense n'est pas prévu dans le règlement du Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique.

\*\* suite à arbitrage ce type de dépense n'est pas éligible cette année.

**Entre :**

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Bureau du 20 septembre 2022, d'une part,

**Et :**

L'association Ateliers de Musique du Sud-Ouest du Grand Besançon (AMUSO), dont le siège est situé 8 rue de l'Épitaphe, 25000 Besançon, représentée par son Président, Monsieur Daniel NOGUEIRA, d'autre part.

**Préambule**

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil de communauté a créé un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental, pédagogique et musical. Un règlement y est défini et a été modifié par décision du 19 juin 2020. L'école de musique AMUSO a déposé une demande de soutien dans le cadre de ce fonds.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup> - Objet de l'avenant**

AMUSO répondant aux conditions d'éligibilité du fonds cité ci-dessus, le présent avenant vise à définir les engagements des parties, conformément au règlement, pour l'année 2022.

**Article 2 - Engagements de l'association**

L'association s'engage à :

- utiliser la subvention versée aux seuls achats contenus dans l'annexe de l'avenant conforme à la demande de soutien, dans un délai de 12 mois. Aucune acquisition ne peut être antérieure à la date d'attribution de la subvention par l'instance délibérative,
- transmettre le plan de financement finalisé des investissements cités. La subvention est plafonnée à 50% du montant TTC du projet dans la limite des crédits inscrits annuellement.

**Article 3 - Engagements de Grand Besançon Métropole**

Grand Besançon Métropole s'engage à verser à l'école de musique AMUSO, sur l'exercice budgétaire 2022, une subvention de 9 200 €, répartie comme suit :

- o 4 600 € à la signature de l'avenant,
- o Le solde sur demande écrite accompagnée des factures acquittées, du plan de financement définitif, certifié exact, daté et signé du Président de l'association.

La subvention pourra être réajustée le cas échéant en fonction des factures acquittées présentées. Si le montant des factures acquittées est supérieur au budget prévisionnel, la subvention accordée reste inchangée.

Dans l'hypothèse où le montant des factures acquittées est inférieur, la subvention accordée sera réduite au prorata.

#### **Article 4 - Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2020-2022 du 16 mars 2020 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à ..... le .....

Pour AMUSO,

Pour la Présidente,  
Par délégation,

Daniel NOGUEIRA  
Le Président.

Michel JASSEY  
Vice-Président à la Culture, à la Grande  
Bibliothèque, au Sport et aux  
Equipements sportifs.

#### **ANNEXE**

L'association poursuit l'évolution de son projet pédagogique amorcé suite au contexte sanitaire. La structure souhaite développer les cours collectifs notamment en piano. Elle souhaite également étoffer son offre en proposant des cours de harpe.

<b>AMUSO</b>	<b>2022</b>	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Eligibilité Commentaires
Harpes	17 600 €	éligible
Tablettes numériques	800 €	inéligible*
Pianos numériques + bancs	800 €	éligible
Total	19 200 €	
Total éligible	18 400 €	
Subv calculée	9 200 €	
Subv proposée	<b>9 200 €</b>	

\*les tablettes numériques ne sont pas prévues dans le règlement du Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique. En revanche, les écoles de musiques ont pu bénéficier d'un forfait exceptionnel suite à la crise du Covid, permettant aux associations qui le souhaitaient d'acquérir du matériel numérique en décembre 2020.